Compte-rendu
Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 3 avril 2025
Parc des expositions – La Teste de Buch

Étaient présents :

Président :
- Cédric PAIN, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Vice-présidents :
- Christine BERTRAND, Comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33),
- Gérard RUIZ, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA) – départ à 15h27.

Commissaires du gouvernement :
- Jean-Louis AMAT, représentant la préfecture de la Gironde
- Jean-Yves CARLIER, représentant la préfecture maritime de l'Atlantique,

Représentants de l'État et établissements publics :
- MP Christophe CHAT, représentant le commandant de la zone Atlantique
- Léna MIRAUX, représentant le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Sophie KERLOC'H, représentant la direction régionale de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- Laure TESSEYRE, représentant la sous-préfecture de l'arrondissement d'Arcachon,
- Florian PERRON, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- *Delphine CATHALA, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),*
- Mélina LAMOUROUX, représentant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :
- Pierre CAVOLI, commune d'Arcachon,
- *Pascal BERILLON, commune de La Teste-de-Buch,*
- Marie LARRUE, commune de Lanton
- Claude GARCIA, commune d'Audenge,
- *Nicole PALAYSI, commune d'Audenge,*
- Xavier DANEY, commune d'Arès
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains (arrivée à 14h30),
- Karine DESMOULIN, commune du Teich,
- Alain BALLEREAU, commune de Biganos,
- Patrice BEUNARD, représentant le Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),

- Carole GUERE, Conseil départemental de la Gironde – départ à 16h

Représentants de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès-Lège :
- Catherine GUILLERM, Organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :
- Carole THOMAS, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Nouvelle-Aquitaine),
- David-Franck ROUSSET, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Michel FAUGEROLLES, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Gaëlle RENARD, pour l'organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine
- Stéphane LARQUEY, pour les professionnels du transport des passagers exerçant sur le Bassin d'Arcachon,
- Gilles JOACHIM, Chambre d'agriculture de la Gironde

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :
- Viviane LARROSE, Association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- *Claude BUSINELLI, Association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),*
- *Philippe MONTALBAN, Association Teich Plaisance (ATP),*
- Paul SOISSONS, Club de canoë kayak du Teich
- Pierre DECOUDRAS, Club nautique d'Arès,

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :
- Alain RAS, *Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB),*
- *Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),*
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Joël MELLET, SEPANSO Gironde,
- *Daniel LAFON, SEPANSO Gironde,*

Personnalités qualifiées :
- Isabelle AUBY, domaine scientifique biologie et habitats marins (pouvoir de Claude FEIGNE)
- Aldo SOTTOLICHIO, domaine scientifique hydro-sédimentaire

Étaient excusés :

Vices présidents :
- Olivier ARGELAS, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine,

Représentants de l'État et établissements publics :
- Ludovic CHARRIER, représentant la délégation régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Nathalie Le YONDRE, région Nouvelle-Aquitaine
- *Gérard GLAENTZLIN, commune de Lanton,*
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- Yves FOULON, représentant le Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)
- *Agnès SEJOURNET, Conseil départemental de la Gironde,*
- Claire MARESCOT, commune d'Arcachon,
- Patrick DAVET, commune de La Teste-de-Buch,
- *François DELUGA, commune du Teich*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Didier VOLANT, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Nouvelle-Aquitaine),
- Nicolas DUBUCH, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Olivier LABAN, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA), démissionnaire
- *Matthieu PERUCHO, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)* – démissionnaire
- Cyril HARDOUIN, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA) – démissionnaire
- *Florence VIVIER, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA) – démissionnaire*
- Laurent BIDART, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA), – démissionnaire,
- Gladys FONTEYRAUD, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA), – démissionnaire
- *Matthieu CABAUSSEL, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),* – démissionnaire
- Denis DES TOUCHES, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA), démissionnaire
- Éric COIGNAT, pour les ports du Bassin,
- Patrick SEGUIN, Chambre de commerce et d'industrie
- *Laurent RAMBLA, Chambre de commerce et d'industrie*

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Christian JOURDANNAUD, Association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Bruno BAHI, association des plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APBA),

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Armelle BONIN-KERDON, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB),
- Olivier LE GALL, Ligue pour la protection des oiseaux Nouvelle Aquitaine (LPO),
- Laurent SOULIER, Cistude Nature

Personnalités qualifiées :

- Bertrand LALUQUE, formation maritime

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour 6
2. Validation du CR du Conseil de gestion du 31 janvier 2025 6
3. Présentation du CACEM 7
4. Avis : 7
4.1. Enquête administrative n°01-2025 7
4.1.1. Présentation et analyse technique du projet 7
4.2. Modification du schéma des structures 7
4.2.1. Présentation du projet 7
4.3. Point sur les avis techniques donnés 10
4.4. Retour sur la prise en compte de l'avis du PNMBA sur les arrêtés d'assainissement de Biganos et La Teste de Buch 10
4.5. Avis à venir 11
5. Modalités d'attribution de concours financiers 12
6. Programme d'action 2025 14
7. Information sur les projets en cours et commissions 15
8. Questions diverses 17

Cédric PAIN, Président du Conseil de gestion, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil de gestion de leur présence ainsi que les commissaires du gouvernement, Jean-Yves CARLIER et Jean-Louis AMAT.

Cédric PAIN évoque le courrier reçu du CRC concernant la démission des ostréiculteurs du Conseil de gestion. Il exprime sa tristesse et son désarroi face à cette situation, signalant qu'il y a des confusions à clarifier. Il ajoute qu'une réponse sera formulée ultérieurement aux membres démissionnaires.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du Conseil de gestion du 31 janvier 2025
3. Présentation du CACEM (centre d'appui au contrôle de l'environnement marin coordination de la surveillance et du contrôle des activités susceptibles d'impacter l'environnement marin)
4. Avis :
   - Modifications du schéma des structures
   - AECM Enquête administrative n°01/2025
   - Point sur les avis techniques donnés (dont retour sur la prise en compte de l'avis du PNMBA sur les arrêtés d'assainissement de Biganos et La Teste de Buch)
5. Programme d'actions 2025
6. Modalités d'attribution de concours financiers
7. Projets en cours et commissions
8. Questions diverses

Délibération	**Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion.**	**PNMBA CDG n°2025-04**

2. Validation du CR du Conseil de gestion du 31 janvier 2025

Le compte rendu du conseil de gestion du 31 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.
Une modification de la LPO a été prise en compte.

Délibération	**Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 31 janvier 2025.**	**PNMBA CDG n°2025-05**

3. Présentation du CACEM

Discussion

Gaëlle RENARD exprime son intérêt pour l'idée de fiches destinées aux tribunaux. Elle trouve que cette initiative pourrait être déclinée à d'autres niveaux, notamment pour l'OFB, notamment concernant les missions de police.

Yannick BLANC du CACEM répond en précisant que l'OFB est déjà impliqué dans ces procédures. Il souligne que les fiches contextuelles sont surtout destinées aux unités qui ne sont pas familiarisées avec les enjeux environnementaux.

4. Avis :

4.1. Enquête administrative n°01-2025

4.1.1. Présentation et analyse technique du projet

L'avis du PNMBA a été sollicité dans le cadre de l'enquête administrative n°01-2025 comportant 26 demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines (AECM). Celles-ci n'appellent pas de remarques techniques particulières.

4.1.2. Proposition technique

Cette présentation n'appelle aucune remarque particulière en séance. Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable à l'unanimité pour les 26 demandes d'AECM pour l'enquête administrative n°01-2025.

Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet un avis favorable à l'unanimité pour les 26 demandes d'AECM de l'enquête administrative n°01-2025.**	**PNMBA CDG n° 2025-06**

4.2. Modification du schéma des structures

4.2.1. Présentation du projet

Les documents de schémas des structures sont des outils à la disposition des organisations professionnelles et de l'Etat pour mettre en place une politique de gestion du DPM concédé pour un activité de culture marine. Le document permet de donner un cadre de politique d'aménagements des exploitations de cultures marines et permet de contribuer à la viabilité économique des entreprises. Ce document intègre également les prescriptions qui s'appliquent dans les AMP tel que précisé dans l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de SDS (2013). Une modification de ce document est appelée aujourd'hui car plusieurs secteurs à forts enjeux ostréicoles sont menacés par l'érosion. Le CRCAA a demandé la modification du document afin que les travaux de confortement soient encadrés réglementairement. Des échanges technique sont eu lieu avec la DDTM et le CRCAA lors de la rédaction du projet de modification du SDS.

4.2.2. Analyse technique

Afin de prévenir l'impact des travaux de confortement sur la qualité de l'eau, il est proposé que préalablement à tout ajout de matériaux, il soit prévu l'enlèvement des éventuels matériaux polluants déjà présents sur le site, dont le retrait est possible selon les moyens disponibles et sans mettre en péril la stabilité de l'ouvrage existant.

D'autre part la modification du SDS proposée indique que pour les travaux de conforement « *les blocs béton [qui seraient utilisés]ne doivent pas présenter de fers à béton apparents ni de restes de matériaux atres (peinture, plancher, etc.).* »

Afin de prendre en compte la nécessité que les matériaux soient inertes physiquement et chimiquement, au regard des matériaux utilisés par les travaux de confortement d'ouvrage ; il est proposé une recommandation pour rajouter à cette liste d'exemple de matériaux non inerte : les canalisations en PVC/PEHD et mes câbles électriques.

Enfin, il peut s'avérer très difficile d'anticiper l'effondrement d'une concession causé par le phénomène d'érosion. C'est pourquoi il apparait nécessaire de proposer des actions pour limiter, éviter voire réparer les dommages causés sur le milieu en cas de non retrait des matériaux avant abandon. Il est proposé une prescription pour mentionner le fait d'informer la DDTM33 si l'effondrement est constaté afin d'évaluer les modalités de retrait des matériaux.

Au regard du cahier des charges relatifs aux AECM, il est proposé de supprimer la mention de « *dans la mesure du possible* » dans la phrase sivante : « *Les matériaux mis en poeuvre sur ce secteur devront, ~~dans la mesure du possible,~~ pouvoir être retirés dans le cas où la nécessité d'abandonner rapidement la concession serait actée.* »

Concernant l'impact du projet sur les habitats, l'arrêté ne mentionne pas de conduite à tenir dans le cas de travaux n présence d'herbier de zostère dans le périmètre ou à proximité. Certains des secteurs concernés peuvent être propices à la présence d'herbiers, noramment de Zostère marine, espèce protégée au niveau régional. Pour chaque dossier de travaux qui feront l'objet d'une étude au cas par cas, il apparait nécessaire de prévoir, avant intervention, l'évaluation de la présence d'herbiers dans et à proximité de la zone d'intervention, et, le cas échéant, les modalités d'évitement de destruction des herbiers.

Concernant le suivi des travaux de confortement,l'arrêté ne mentionne pas les modalités de suivi de travaux de confortement qui permettraient noramment de suivre l'évolution de l'érosion et d'évaluer régulièrement les risques d'effondrement. Pour chaque dossier de travaux qui feront l'objet d'une étude au cas par cas, il estproposé de réfléchir à ces modalités, avec l'appui de l'expertise du BRGM et du CEREMA et en intégrant le retour d'expérience des concessionnaires.

4.2.3. Proposition technique

Il est proposé une analyse technique favorable au projet d'arrêté modifiant le schéma départemental des structures des exploitations des cultures marines pour la réalisation de travaux de confortement des parcs ostréicoles, assortie de 4 prescriptions et de la recommandation suivantes :

<u>Prescriptions</u>

1. Mentionner dans le projet d'arrêté que les dossiers relatifs aux travaux de confortement qui feront l'objet d'études au cas par cas devront notamment comporter des éléments sur :
    a. la présence éventuelle d'herbiers de zostères (naines et marines) dans et à proximité de la zone d'intervention, le cas échéant, les modalités d'intervention retenues pour éviter la destruction des herbiers de zostères présents ;
    b. Les modalités de suivi de l'érosion avec l'appui du BRGM et du CEREMA en intégrant le retour d'expérience des concessionnaires ;

2. Préalablement à tout ajout de nouveaux matériaux, prévoir l'enlèvement des éventuels matériaux polluants déjà présents sur le site, dont le retrait serait possible selon les moyens disponibles et sans mettre en péril la stabilité de l'ouvrage existant ;
3. Dans le projet d'arrêté, et en cas d'effondrement d'une concession sans que les matériaux n'aient pu être retirés, informer la DDTM 33 dans les meilleurs délais afin que toutes les modalités de retrait possibles soient évaluées avec les parties prenantes ;
4. Supprimer la partie « dans la mesure du possible » dans le phrase suivante du projet d''article 11.1 : « *Les matériaux mis en œuvre sur ce secteur devront, **dans la mesure du possible**, pouvoir être retirés dans le cas où la nécessité d'abandonner rapidement la concession serait actée.* »

<u>Recommandation :</u>

1. Compléter la phrase « Les blocs béton ne doivent pas présenter de fers à béton apparents ni de restes de matériaux autres (peintures, planchers, etc.). » avec les exemples des canalisations PVC/PEHD et des câbles électriques

4.2.4. Discussion

Jean MAZODIER intervient en soulignant que les ostréiculteurs défendent leurs parcs contre les risques d'effondrement depuis plus d'un siècle. Il s'inquiète de la suggestion de retirer les matériaux dans le cas d'un abandon de concession, précisant que cela fragiliserait le banc du Mimbeau.

Cédric PAIN précise que chaque situation sera étudiée au cas par cas. Il insiste sur le fait que si le retrait s'avère nécessaire, cela devra être fait dans les meilleures conditions pour éviter toute pollution.

Franck MAZEAS précise qu'il est important de considérer des exemples concrets concernant la gestion des concessions, notamment lorsque l'une d'elles est abandonnée au milieu de plusieurs autres. Il souligne que si l'on demande de retirer des matériaux d'une concession abandonnée, cela pourrait causer une rupture dans les zones de protection environnantes. Il insiste sur le fait que chaque situation sera évaluée au cas par cas, en tenant compte de la proximité des concessions et des travaux réalisés. Il mentionne que les travaux au Mimbeau seront les premiers à être effectués en raison de la forte érosion constatée.

Jean MAZODIER demande des clarifications concernant l'accord sur les parcs du Mimbeau pour l'été 2025.

Franck MAZEAS répond que le schéma des structures est destiné à encadrer les travaux envisagés par les comités de bancs. Il souligne que ce schéma n'est pas spécifique au Mimbeau, mais s'applique à toutes les concessions. Il indique que les travaux seront réalisés en collaboration avec les ostréiculteurs. Le schéma des structures doit donc être modifié pour permettre aux comités de bancs d'explorer ces réflexions, notamment en lien avec le BRGM et le CEREMA.

Delphine CATHALA rappelle que la sollicitation spécifique concernant le Mimbeau a conduit à l'évolution du schéma des structures, qui reste cependant applicable à l'ensemble du Bassin d'Arcachon. Elle souligne l'importance de ce projet collectif, qui ne doit pas se limiter à des initiatives individuelles. Elle mentionne le suivi des matériaux utilisés pour garantir une avancée des projets de manière cohérente et collective.

Jean MAZODIER exprime son inquiétude concernant le traitement des déversements de matériaux dans le Bassin d'Arcachon. Il explique que les personnes responsables de ces déversements sont d'une part, des propriétaires qui ont utilisé certaines zones comme décharge, et d'autre part, des professionnels de l'ostréiculture qui font attention à leurs choix de matériaux. **Jean MAZODIER**

trouve regrettable que les exigences réglementaires soient appliquées uniformément aux deux groupes, en soulignant que les professionnels prennent soin de protéger l'environnement depuis de nombreuses années. Il craint que des réglementations soient trop complexes et pénalisantes pour les ostréiculteurs.

Cédric PAIN répond que les prescriptions visent à établir un cadre général pour limiter la pollution dans le Bassin d'Arcachon, et que l'objectif est de réduire la présence de matériaux polluants sans mettre en difficulté les propriétaires ou les ostréiculteurs. Il rappelle que l'objectif est de trouver des solutions pour gérer les matériaux polluants de manière responsable. Il conclut en disant que les interventions doivent être réfléchies et conditionnelles, afin de ne pas nuire aux acteurs du secteur, tout en cherchant à améliorer la situation environnementale du bassin.

Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable au projet d'arrêté modifiant le schéma départemental des structures des exploitations des cultures marines pour la réalisation de travaux de confortement des parcs ostréicoles, assortie de prescriptions et de recommandation.**	**PNMBA CDG n° 2025-07**

4.3. Point sur les avis techniques donnés

- **Arrêté cadre sur les perrés**

Remarques sur la prise en compte de l'avifaune (période), sur le caractère inerte de matériaux utilisés, et sur l'évacuation des déchets.

- **Dragage des ports d'Andernos, Arès et Biganos**

Remarques sur des solutions alternatives au jetting pour la zone portuaire d'Andernos (HAP) et sur la surveillance de la turbidité

- **Demandes de travaux de fond sur des tonnes de chasse**

Rappel sur les conditions de prélèvement de mattes (hors prés salés) et les dates de travaux

- **AOT course Frappadingue**

Remarques sur les attendus de l'évaluation N2000 et sur le tracé au niveau de prés salés

- **Complétude dossier Port à sec La Teste**

Remarques sur la compensation de l'artificialisation, sur la réduction de l'occupation du plan d'eau, sur la lutte contre la pollution aux peintures antisalissures ou sur le traitement des rejets

- **AOT tournages à Lanton et Grand Crohot**

Remarques sur le dérangement des limicoles ou sur le dérangement des nids de GCI

4.4. Retour sur la prise en compte de l'avis du PNMBA sur les arrêtés d'assainissement de Biganos et La Teste de Buch

Lors du précédent Conseil de gestion, un avis favorable avait été rendu sur le projet de modifications des arrêtés préfectoraux relatifs aux systèmes d'assainissement de Biganos et de La Teste de Buch. La prise en compte totale, partielle, ou non retenue des réserves, prescriptions et recommandations sont présentées.

Florian PERRON explique que les mesures figurant dans l'arrêté préfectoral ont été soigneusement sélectionnées et que certaines d'entre elles ont été jugées sans objet pour le moment. Il précise que l'ensemble des réserves et des propositions évoquées par le Conseil de gestion a été pris en compte dans le texte rédigé. Il stipule également que des mesures sont liées à des retours d'expérience et que le suivi de la mise en œuvre est prévu, ce qui rendait certaines précisions inutiles à ce stade.

Cédric PAIN souligne l'importance du travail effectué par le parc et le Conseil de gestion, en notant que même si l'avis est simple, il a permis d'améliorer les arrêtés et de répondre aux préoccupations soulevées.

Patrice BEUNARD confirme que toutes les remarques et contraintes seront prises en compte par le SIBA, conformément aux exigences des arrêtés préfectoraux.

Alain RAS fait remarquer que l'arrêté mentionne la mise en œuvre d'un programme d'actions sans que des actions concrètes soient planifiées. Il souligne qu'il n'y a qu'un engagement sur cinq ans, mais pas de garantie quant à l'exécution du programme.

Florian PERRON répond qu'il est nécessaire d'avoir un programme d'actions en place avant de procéder aux travaux. Il indique que le SIBA a fait certaines annonces qui doivent être formalisées et concède que le développement d'un programme adapté pour résoudre les problématiques identifiées requiert du temps. Il n'est pas sûr que tous les travaux puissent être réalisés dans la période de cinq ans spécifiée, car il n'a pas encore connaissance programme détaillé.

Jean MAZODIER demande des précisions sur les travaux prévus en 2025 et souhaite savoir si le Parc naturel marin a été informé de ces projets.

Patrice BEUNARD assure que les actions passées et futures du SIBA continueront de viser l'amélioration de la situation. Il ajoute que le SIBA est prêt à revenir devant le Conseil de gestion, comme convenu, pour présenter toutes ses initiatives et actions.

Pascal BERILLON, confirme qu'il n'a rien d'autre à ajouter par rapport aux propos de Patrice **BEUNARD**. Il accorde au SIBA une approche équilibrée de la situation et allant dans la bonne direction.

4.5. Avis à venir

Modification de l'arrêté ministériel « espèces végétales marines protégées

Par sa délibération du 6 avril 2023, le conseil de gestion du PNMBA avait demandé à être associé à la rédaction du projet d'arrêté fixant la liste des espèces végétales marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection, en particulier concernant l'ajout de la zostère naine.
Par courrier du 28 mars 2025, la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité a transmis au PNMBA le projet d'arrêté, l'invitant à formuler ses questions et remarques.
Le projet actuel prévoit que l'arrêté ne s'applique pas aux concessions conchylicoles encadrées par le schéma des structures. Les modalités concernant la pêche ne sont pas encore précisément définies. Un avis du PNMBA sera prochainement sollicité.

Gaëlle RENARD souhaite savoir si le projet d'arrêté ministériel est lié à l'application des engagements internationaux de la France.

L'équipe technique du Parc Naturel Marin répond que cet arrêté est simplement une actualisation. Il est expliqué que l'ancien arrêté ministériel, qui concernait les espèces végétales marines, était très

ancien et qu'au fil des années, des connaissances ont été acquises. Cela a permis d'identifier des espèces se trouvent en déclin et nécessitent une protection.

Gaëlle RENARD fait remarquer qu'elle travaille actuellement sur un projet d'arrêté ministériel pour la mise à jour de la liste des poissons marins protégés, qui inclut de nombreuses espèces de raies et de requins. Elle précise que cela fait suite à un constat que la France n'a pas correctement transcrit dans son droit national ses engagements internationaux de protection des espèces et de la faune.

L'équipe technique répond qu'au niveau national, la protection des herbiers marins est un sujet important. Il est ajouté que le Parc marin peut travailler localement pour comprendre comment cela se traduit dans le bassin d'Arcachon.

Gérard RUIZ s'interroge sur le délai accordé au Parc pour faire remonter ses observations et sur la manière dont le débat sera conduit avec les représentants des membres du Conseil.

Franck MAZEAS explique qu'il y a plusieurs phases dans ce processus, qui n'impliquent pas seulement le territoire national, mais également d'autres parcs. Une première phase ayant déjà permis de travailler sur certains points. La deuxième phase est attendue d'ici mai, durant laquelle version officielle sera envoyée par la direction de l'eau et la biodiversité pour saisir les conseils de gestion des parcs. Cette version proposera des activités autorisées et non autorisées, et le parc utilisera ses connaissances sur les différents usages du bassin pour contribuer à cette réflexion. Après cela, une proposition sera faite pour approbation, et il est prévu qu'il y ait une présentation officielle, probablement à l'automne.

Franck MAZEAS rappelle également qu'une consultation publique a eu lieu entre février et mars 2023, qui a retardé la progression de l'arrêté en raison de questions soulevées qui nécessitaient des réponses supplémentaires.

5. Modalités d'attribution de concours financiers

5.1 Création d'une exposition itinérante de la Cinémathèque de la mer

L'association Vues du cap, qui a réalisé il y a quelques années les films « Portraits du Bassin », a créé en 2024 une Cinémathèque de la mer, un fonds filmique et photographique dédié aux métiers liés à la mer à travers le temps. Ces productions sont consultables en ligne, via le site de l'association. Afin de valoriser cette ressource, Vues du cap souhaite désormais concevoir une exposition itinérante afin d'aller à la rencontre du public. L'exposition sera éco-conçue dans des matériaux recyclables et avec une volonté immersive. L'un des objectifs recherchés est de renforcer l'identité maritime du Bassin ainsi que la cohésion entre les acteurs locaux et les différentes générations.

La subvention demandée est de 15 000 €, soit 16,50 % du montant du projet.

Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de Vues du Cap pour la création d'une exposition itinérante de la Cinémathèque de la mer.**	**PNMBA CDG n° 2025-08**

5.2 Organisation d'un symposium international sur les palourdes européennes et japonaises

IFREMER a sollicité le PNMBA pour l'accompagner financièrement sur l'organisation d'un symposium international de 3 jours en septembre 2025 au Palais des Congrès d'Arcachon sur le sujet des gisements de palourdes (japonaises et européennes). Ce symposium rassemblera des scientifiques européens, du sud du Bassin méditerranéen et associera également des chercheurs coréens et japonais pour leurs expériences sur la palourde japonaise. Des échanges seront aussi organisés avec les structures impliquées dans la gestion pour favoriser la conservation, la restauration et l'exploitation durable de ces ressources dans un contexte de changements locaux et globaux.

Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de l'IFREMER pour l'organisation d'un symposium international sur les palourdes européennes et japonaises.**	**PNMBA CDG n° 2025-09**

5.3 EFFULE

Projet EFFULE (Comprendre les effets cumulés des fréquentations humaines littorales sur des milieux écologiquement et économiquement sensibles) concerne plusieurs aires marines protégées dont le PNM du Bassin d'Arcachon. Il a pour objectifs de quantifier, caractériser et localiser les usages touristiques, récréatifs et professionnels tout en mesurant leurs impacts sur les milieux écologiques et les activités humaines.
Le travail s'articulera autour de deux axes : le premier étant d'actualiser les modèles et données existants en analysant les pratiques et leurs caractéristiques ; le deuxième de construire des modèles d'effets cumulés en explorant les niveaux de seuils au-delà desquels la fréquentation humaine pourrait causer des dommages aux écosystèmes ou aux activités économiques. Cette étude d'une durée de trois ans viendra alimenter le travail mené sur la fréquentation maritime.
Le Parc contribue au projet par l'apport de données et un temps de travail dédié. La demande de subvention concerne l'accompagnement financier pour l'environnement de travail de thèse et de stage. Elle s'élève à 50 000 €, soit 30 % du montant éligible du projet.

Discussion

David-Franck ROUSSET exprime son étonnement concernant le montant considérable alloué aux subventions, en soulignant que les petites entreprises, comme les ostréiculteurs et les pêcheurs, ont du mal à comprendre l'ampleur de ces financements. Il fait référence à la situation des petites entreprises qui peuvent se sentir négligées par rapport aux grandes subventions.

Cédric PAIN comprend que le coût d'une thèse de plusieurs années peut paraître élevé mais est réel. Il affirme que l'objectif de ces financements est d'améliorer les connaissances scientifiques et de protéger le patrimoine. Il précise que, bien que des études scientifiques soient financées, il y a aussi un soutien pour des projets liés à la pêche et à l'ostréiculture. Il mentionne notamment les subventions perçues pour l'ostréiculture par le biais de l'OFB, utilisé pour financer des projets

pertinents pour le Bassin d'Arcachon. Le soutien financier du Parc ne peut concerner que des projets pour le Bassin d'Arcachon.

Cédric PAIN insiste sur l'importance d'exploiter ces financements pour obtenir des connaissances scientifiques utiles et pour soutenir la valorisation du patrimoine et des métiers de la mer, telles que l'ostréiculture et la pêche.

Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de l'Université de Bretagne Occidentale pour le projet EFFULE.**	**PNMBA CDG n° 2025-10**

5.4 Projet pédagogique d'enseignement de la culture d'huitres en casiers suspendus dans le Bassin d'Arcachon

En parallèle du projet porté par le CRCAA, le Lycée de la Mer de Gujan-Mestras souhaite proposer à ses élèves un projet pédagogique autour de la culture d'huîtres en casiers suspendus. A partir d'une configuration technique proche de celle adoptée par les professionnels, les élèves seront amenés à manipuler ces structures d'élevages particulières, tout en réalisant des suivis productifs et environnementaux similaires à ceux opérés dans le cadre du projet du CRCAA. Ce projet, prévu sur 4 ans, permettra ainsi de former à cette technique 4 promotions de futurs ostréiculteurs.

Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice du Lycée de la Mer pour le projet pédagogique d'enseignement de la culture d'huitres en casiers suspendus dans le Bassin d'Arcachon.**	**PNMBA CDG n° 2025-11**

6. Programme d'action 2025

Voir le document fourni en amont.

Discussion

Joël MELLET exprime ses préoccupations concernant les montants attribués à certaines actions, en particulier en ce qui concerne la connaissance et l'amélioration de la qualité de l'eau. Il déplore que seulement 30 000 euros soient alloués à des études sur les PFAS et les organophosphorés, qui

proviennent de l'usage des pesticides. Il souhaite comprendre sur quelle base ces décisions sont prises.

L'équipe technique du Parc naturel marin précise que les montants affichés sont des autorisations de dépenses (AE) pour 2025. Il est indiqué que l'étude IFREMER a été votée lors du dernier Conseil de 2024, avec 150 000 euros alloués pour une thèse entière qui se concentre sur le bassin d'Arcachon. Ils précisent que le montant affiché pour l'amélioration de la connaissance ne se limite pas aux seuls PFAS, mais inclut également d'autres aspects de la recherche.

Joël MELLET souligne l'importance de la qualité de l'eau. Il fait le lien entre l'absence des ostréiculteurs au Conseil de gestion et cette problématique.

L'équipe technique ajoute que certaines dépenses ne sont pas toujours bien représentées par leur valeur monétaire, car elles impliquent des efforts significatifs de personnel qui ne sont pas toujours traduits en coûts. Certaines actions peuvent nécessiter beaucoup de temps et peu de dépenses, tandis que d'autres peuvent être coûteuses sans nécessiter une grande implication en termes de personnel.

Joël MELLET demande des informations sur l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion. Il questionne sur la possibilité d'avoir des indicateurs de suivi pour mesurer son efficacité.

L'équipe technique répond que le bureau d'études Biotope, qui les accompagne dans cette évaluation, travaillera à l'élaboration d'indicateurs.

Mélina LAMOUROUX s'interroge sur l'articulation entre le projet de filets biodégradables et le travail de l'université de Bordeaux.

L'équipe technique confirme qu'il existe un lien car le Parc a financé une thèse en 2021, hébergée à l'université de Bordeaux, portant sur la dégradation des filets de pêche conventionnels et biodégradables. **L'équipe technique** met en exergue l'importance de la recherche académique dans le développement de solutions durables pour la pêche.

Délibération	**Approbation du programme d'action 2025 du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.**	**PNMBA CDG n° 2025-10**

7. Information sur les projets en cours et commissions

7.1 Rapport d'activité paru

Il est fourni à chaque membre du conseil de gestion.

7.2 Etude sur la disparition des esteys et filandres en fond de Bassin

L'étude du PNMBA sur la disparition des esteys et filandres du fond de Bassin est ensuite présentée. Cette étude, menée avec l'appui d'IFREMER Arcachon, utilise les orthophotographies réalisées

depuis 2005 par le SIBA et le PNMBA pour renseigner l'évolution des estrans, notamment suite à la régression des herbiers de zostères. A partir de digitalisation numérique de secteurs du Bassin et de paramètres tels que la longueur des esteys, leur sinuosité ou leur degré de ramification, cette étude vise à comprendre les facteurs ayant conduit aux évolutions observées et aux impacts sur le milieu comme sur les activités maritimes.

7.3 Restauration des herbiers de zostères

Le PNMBA accueillera le 2nd European Seagrass Restoration Workshop au Palais des congrès du 8 au 10 avril 2025. Plus de 200 participants venus de toute l'Europe sont attendus pour échanger sur la recherche et les actions autour de la restauration des herbiers marins formés par es 4espèces européennes. L'évènement est organisé dans le cadre du Seagrass Consortium avec le soutien de l'OFB et de la Mairie d'Arcachon.

Des résultats récents sur les actions de restauration des herbiers par le PNMBA sont présentés. Une expérimentation de restauration à moyenne échelle par transplantation de zostères naines a été lancée en octobre 2023 sur un site identifié comme favorable sur l'estran de Salines. Les suivis réalisé un an après a montré une excellente survie (63%) et une croissance tardive mais significative (+ 92% en moyenne).

Florian PERRON soulève une question sur les zones de prélèvement et l'impact de ces prélèvements. Il s'interroge sur la distance entre les prélèvements pour éviter une dissémination excessive.

L'équipe technique répond qu'il existe des consignes pour ne pas prélever trop près les uns des autres, en laissant un espace d'environ un mètre entre chaque carottage. Il a été qu'après quelques semaines, même durant la période de croissance de la zostère, il devient difficile de voir une différence avec les sites donneurs. Les rhizomes en dessous se comblent rapidement après un prélèvement. Différentes approches ont été testées concernant le rebouchage des trous, en essayant de laisser certains sans remplissage pour observer les résultats ; les conclusions parviendront ultérieurement. Il est ajouté que des actions portent sur les zostères naines, ainsi que sur les zostères marines avec des tests de semis dans des flaques intertidales présentant des résultats encourageants.

Christine BERTRAND attire l'attention sur les différences de résultats entre les zones de Gujan et le côté nord du Bassin d'Arcachon. Elle demande si des facteurs comme le type de vase, le substrat ou la courantologie pourraient expliquer ces variations d'implantation.

L'équipe technique confirme que la courantologie joue un rôle important, mais que d'autres facteurs sont également explorés, tel que l'effet du clapot. **L'équipe technique** prévoit l'utilisation des coupelles de plâtre pour mesurer l'érosion de la vase.

Franck MAZEAS Il souligne l'importance de prendre en compte plusieurs paramètres—tels que la granulométrie et l'hydrodynamisme—pour comprendre les facteurs qui influencent les résultats. Il termine en disant que ce sujet complexe nécessitera des études approfondies et que le consortium à venir permettra un partage de résultats des résultats obtenus par les homologues européens.

8. Questions diverses

- Question du CRCAA sur la station de Sanguinet dont l'arrêté Préfectoral a été modifié le 24 mai 2024

Des échanges techniques ont eu lieu avec la DDTM40 et la communauté de communes des grands lacs qui a récupéré la compétence de la station il y a 2 ans. La modification de l'arrêté Préfectoral du 24 mai 2024 relève d'une mise à jour réglementaire qui vise à appliquer une note technique ministérielle du 24/03/2022 et qui s'applique aux STEP avec une évacuation par infiltration tel que c'est le cas pour Sanguinet. Il existe un suivi des crastes en aval de la station pour contrôle de l'efficacité de l'infiltration. Cette station présente un fonctionnement saisonnier, qui est adapté aux variations, elle-même saisonnières, du niveau de la nappe superficielle. La station n'implique pas de rejet direct vers le milieu récepteur. Ce sont les eaux infiltrées qui sont drainées en direction de la craste. En cas de saturation de la station, un bassin d'orage peut cependant être mobilisé après une étape de pré-traitement.

Jean MAZODIER exprime son étonnement concernant la station d'épuration de Sanguinet et son fonctionnement, notamment sur le fait que les effluents ne soient pas rejetés directement dans le lac. Il s'inquiète et déplore que le préfet des Landes n'ait pas consulté le préfet de la Gironde à ce sujet.

Joël MELLET soulève une question sur le temps de trajet de 30 ans indiqué dans les documents. Il met en avant sa surprise quant à durée de drainage des effluents, notamment pendant les périodes de fortes pluies. Il partage les préoccupations concernant l'absence de consultation de l'administration de la Gironde et sur le processus décisionnel.

L'équipe technique répond en mentionnant qu'une étude hydrologique est prévue pour mieux comprendre le fonctionnement de la station d'épuration et des eaux drainées, avec des travaux qui devraient commencer en 2025. Ils

- Plan national d'action en faveur de la mise en œuvre du règlement de restauration de la nature

Gaëlle RENARD prend la parole pour parler du plan national d'action en faveur de la mise en œuvre du règlement de restauration de la nature, et s'interroge sur le moment et les conditions dans lesquelles l'échelle locale pourrait être impliquée dans ce travail.

Franck MAZEAS explique que le Parc marin collabore avec la direction régionale Aquitaine de l'OFB pour intégrer leurs actions dans une réflexion plus large qui couvre toute la région.

Gaëlle RENARD précise qu'elle souhaite en savoir plus sur les outils qui seront utilisés pour respecter les obligations de moyens et les protections des surfaces, tout en exprimant des inquiétudes sur la possibilité que les actions à grande échelle entrent en contradiction avec des indicateurs locaux positifs.

Franck MAZEAS reconnaît l'importance des herbiers dans cette réflexion, soulignant que ce sujet nécessite un travail considérable. Il insiste sur le fait que le Parc marin jouera un rôle crucial dans cette thématique.

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion.	PNMBA CDG n°2025-04
Délibération	Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 31 janvier 2025.	PNMBA CDG n°2025-05
Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet à l'unanimité un avis favorable pour les 26 demandes d'AECM.	PNMBA CDG n°2025-06
Délibération	Le Conseil Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable au projet d'arrêté modifiant le schéma départemental des structures des exploitations des cultures marines pour la réalisation de travaux de confortement des parcs ostréicoles, assortie de prescriptions et de recommandation.	PNMBA CDG n° 2025-07
Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de Vues du Cap pour la création d'une exposition itinérante de la Cinémathèque de la mer.	PNMBA CDG n° 2025-08
Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de l'IFREMER pour l'organisation d'un symposium international sur les palourdes européennes et japonaises.	PNMBA CDG n° 2025-09
Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice de l'Université de Bretagne Occidentale pour le projet EFFULE.	PNMBA CDG n°2025-10
Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice du Lycée de la Mer pour le projet pédagogique d'enseignement de la culture d'huitres en casiers suspendus dans le Bassin d'Arcachon.	PNMBA CDG n°2025-11
Délibération	Approbation du programme d'action 2025 du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.	PNMBA CDG n°2025-12